

*Public justiciable, sortant d'établissement pénitentiaire*

## **Rapport intermédiaire 2021**

- Freins à la réinsertion
  - Pistes de solutions
- Projets à innover/à soutenir par le réseau RAJ



Chaussée d'Alsemberg, 208 – 1190 Forest

02/346.31.51.

[info@reseauaj.be](mailto:info@reseauaj.be)

Françoise De Vos – Simon Postal – Alice Borisssov – Christophe Henrion – Olivia de Callataÿ



1	Re-contextualisation du réseau R.A.J. ....	4
2	Intention du rapport intermédiaire.....	5
3	Structure du rapport intermédiaire.....	6
4	Classification des données .....	8
I.	« Social ».....	9
II.	« Social – Justice » .....	11
III.	« Justice ».....	13
IV.	« Justice – Santé ».....	16
V.	« Santé ».....	18
VI.	« Social – Santé » .....	19
VII.	« Social – Justice – Santé ».....	21
VIII.	« Politiques.....	23
IX.	« L’individu » .....	25
5	Fiches de présentation des projets .....	26
6	Remerciements .....	31
7	Les services rencontrés (descriptions issues des sites internet des services).....	32
8	Les personnes rencontrées : experts académiciens et experts du vécu.....	35
9	Bibliographie .....	37

## 1 Re-contextualisation du réseau R.A.J.

Le réseau R.A.J. « Continuité dans la réinsertion » a été lancé initialement en septembre 2020 avec pour objectif de faciliter la réinsertion des personnes justiciables sortant de détention en identifiant les différents freins institutionnels qui peuvent se présenter et en proposant des solutions pragmatiques à la résolution des problèmes qui surviennent pendant et après l’incarcération.

Pour y parvenir, le choix méthodologique consiste à disséquer le parcours de réinsertion de la personne détenue, depuis son incarcération jusqu’à bien après sa sortie de prison, à déterminer à chaque étape ce qui est frein et ce qui est facilitateur, et à rencontrer individuellement les différents acteurs qui interviennent, directement et indirectement, dans le parcours de (ré-)insertion du public justiciable afin d’échanger sur leurs pratiques professionnelles et ainsi comprendre davantage les obstacles qu’ils rencontrent.

La (ré-)insertion du public justiciable implique une multitude de services et de secteurs différents (justice, soin, insertion socio-professionnelle, logement, etc.). Dès lors, il nous paraît essentiel de les rencontrer, toujours dans l’optique de comprendre leurs réalités et pratiques professionnelles de terrain, afin de constituer un état des lieux complet, présenté dans ce rapport. Nous estimons nécessaire d’aller à la rencontre des personnes justiciables vivant l’incarcération (primaires ou récidivistes), sortant de détention ou réinsérées dans la société depuis plusieurs années afin d’intégrer leur avis et de tenir compte de leur réalité dans le travail du réseau. Couplé à des lectures d’ouvrages ou autres rapports sur le sujet, les comptes rendus de ces rencontres nous servent de terreaux afin de constituer un état des lieux qui guide nos actions actuelles et à venir. L’objectif est d’élaborer avec les différents acteurs rencontrés des pistes de solutions qui pourraient sensiblement enrayer ces difficultés tout en respectant les cadres, besoins, et obligations de chacun.

## 2 Intention du rapport intermédiaire

Ce rapport a comme objectif de vous présenter l'état des lieux actuel des freins à la réinsertion que le réseau a pu rassembler. Les acteurs rencontrés sont principalement issus du secteur judiciaire/carcéral et du social-santé (SAJ, SAD, services spécifiques, SAT, SPS, direction d'EP, etc.) Le rapport sera mis à jour au fil du temps afin d'insérer les nouvelles rencontres et les réflexions qu'elles ont entraîné sur la question de la réinsertion. Les enseignements que nous avons tiré de nos rencontres sont repris ci-après et ont été regroupés et synthétisés afin d'englober et de classer les éléments par catégories. Ce rapport n'est pas figé, il évoluera et s'étoffera au fur et à mesure des rencontres et des lectures. De ce fait, il peut y avoir des manquements, mais nous restons à votre disposition afin de recueillir toutes vos observations.

Ce rapport s'adresse aux professionnels de tout secteur et service confondus ayant l'habitude ou non du public justiciable. Il sert également d'outil pratique pour le réseau RAJ pour conserver une ligne directrice dans son travail et les projets à venir. Mais constitue un point d'appui pour expliquer, sensibiliser, communiquer, partager et ouvrir la réflexion sur la réinsertion.

Ajouté à cela, le réseau RAJ reste ouvert et à l'écoute de tous nouveaux projets ou intentions de projets, en proposant un soutien et une collaboration à ceux-ci. Il n'est en aucun cas là pour atteindre de façon « méta » les politiques actuelles mais plutôt dans une orientation pratique et de terrain pour apporter des outils aux intervenants, et faciliter le parcours des justiciables.

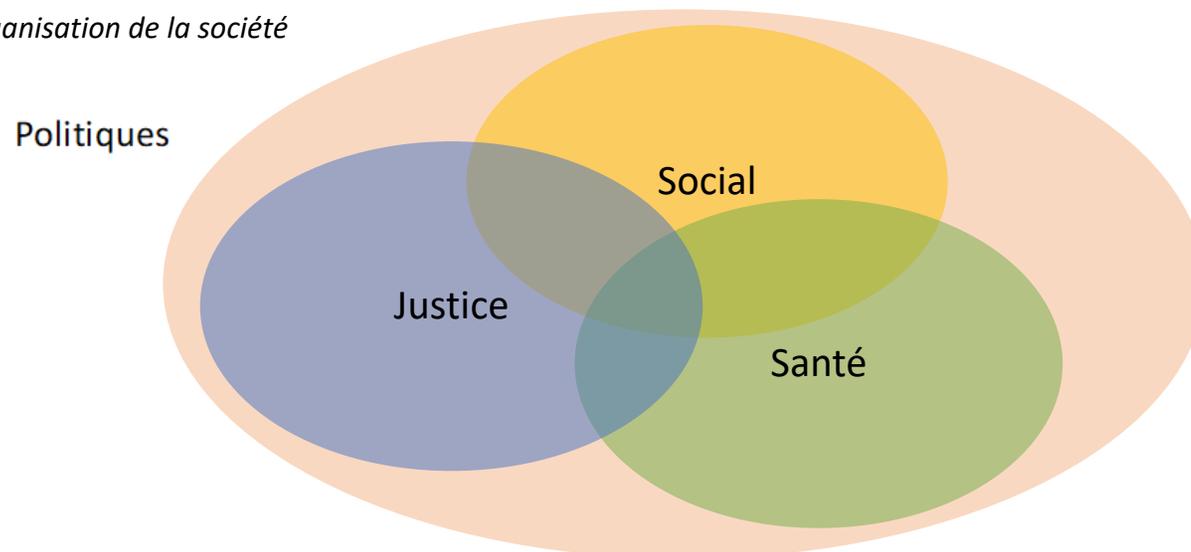
### 3 Structure du rapport intermédiaire

Nous classons les informations récoltées lors des entretiens et à travers nos lectures sous trois catégories :

1. Les freins à la réinsertion ; ce qui, dès l’incarcération, peut influencer négativement la sortie de détention et peut rendre difficile, voire impossible, le retour en société.
2. Les recommandations ; ce qui peut être facilitateur à un retour en société, au vu des freins qui ont été identifiés. De possibles pistes de solutions imaginées de manière conceptuelle.
3. Les projets à innover/à soutenir ; ce qui peut être mis en place concrètement par le réseau RAJ en réponse aux freins identifiés, et conceptualisé sous forme de recommandation. Il peut s’agir de nouveaux projets à créer ou de l’accompagnement par l’équipe du réseau d’un projet déjà initié.

Ces catégories vous seront présentées de manière dynamique, en les mettant un maximum en lien les unes avec les autres, afin d’en formaliser des enchainements cohérents. De plus, chacun de ces enchainements sera classé dans un axe singulier, ou à l’intersection de plusieurs de ces axes, schématisé ci-dessous :

A. *Les éléments relatifs à l’organisation de la société*



1. « Politiques » : ce compris les éléments (freins, recommandations, projets) relevant des politiques publiques, et des paradigmes/modèles que celles-ci sous-tendent ;
2. « Social » : ce compris les éléments relevant des secteurs du social au sens large (logement, OISP, administration publique, etc.) et de leur organisation ;
3. « Justice » : ce compris les éléments relevant du droit, des procédures judiciaires, des établissements pénitentiaires et de leur organisation, etc. ;
4. « Santé » : ce compris les éléments relevant des services de soins et de leur organisation ;
5. Les intersections : ce compris des éléments qui seraient davantage le résultat d'une corrélation entre deux, voire trois axes, et ne seraient donc pas spécifique à l'organisation d'un seul en particulier.

#### B. *Les éléments relatifs à l'individu*

Est repris dans ce chapitre ce qui se rapporte à la personne elle-même et à sa relation à l'autre. Cette rubrique centralisera les difficultés propres au public ayant vécu l'enfermement, les solutions envisagées et projets à mettre en place.

#### C. *Les fiches de présentation des projets*

Les fiches de présentations reprennent les projets en cours ou dans lesquels le réseau compte s'investir. Ces fiches présentent brièvement l'intention de ces projets et l'état actuel de leur avancement pour ceux qui sont déjà commencés.

## 4 Classification des données

## I. « Social »

### Freins à la réinsertion

- Impossibilité d'obtenir le revenu d'intégration social (RIS) dès la sortie de détention. Attente d'un mois. Aucune démarche ne peut être entreprise durant l'incarcération afin d'anticiper la demande ;
- Prix de l'immobilier trop élevé et location souvent conditionnée par des preuves de revenus ;
- Engorgement des Agences Immobilières Sociales rendant difficile l'accès au logement individuel à un prix démocratique ;
- Procédure trop longue avant l'octroi d'une place dans une Maison d'Accueil ou autre lieu d'accueil communautaire à la sortie de détention, fragilisant davantage une sortie de détention ;
- Pas assez de lieux disponibles pour bénéficier d'un lit en urgence pour les 1<sup>ers</sup> jours après la libération (difficulté renforcée par l'incertitude fréquente sur la date exacte d'une libération) ;
- Trop peu de logement de transition (entre la prison et un logement individuel) autre que les Maisons d'Accueil ;
- Vulnérabilité extrême lorsqu'on a un statut d'illégal sur le territoire et qu'on sort de détention. Aucun droit, excepté l'aide médicale urgente ;
- Complexification des démarches à entreprendre dans la mise en ordre sociale et administrative ;
- Situation administrative et sociale souvent catastrophique à la sortie de détention car trop peu de démarches ont pu être anticipées avant la sortie d'établissement ;
- L'offre des formations n'est pas adaptée à la réalité du public justiciable : la personne sortant de prison devra souvent chercher une alternative pour attendre le début de sa formation (en septembre ou en janvier) ;
- Accès à l'emploi rendu difficile par le casier judiciaire (double peine) ;
- La plupart des préformations et des formations ne sont pas rémunérées ;



### Recommandations

- Sensibiliser les CPAS aux difficultés que rencontre le public justiciable à la sortie de détention, aux risques que peut entraîner une absence de revenus durant le 1<sup>er</sup> mois de sortie de prison. Envisager une convention entre les CPAS et les services d'aide aux justiciables ;
- Appels gratuits vers les services sociaux de 1<sup>ère</sup> ligne, type CPAS (numéro vert) ;
- Allouer des logements non-occupés à moindre prix ;
- Renforcer les partenariats avec les Agences Immobilières Sociales, les Maisons d'Accueil, et les autres structures d'hébergement ;
- Favoriser les solutions du type « Housing First » pour les sortants de prison n'ayant pas de ressource/réseau à l'extérieur ;
- Création de logements communautaires alternatifs ;
- Mise en place d'une couverture sociale inclusive pour les personnes ayant un statut d'illégal ;
- Prime à l'employeur pour l'engagement d'anciens détenus ;
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi malgré le casier judiciaire non-vierge ;
- Sensibiliser les Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) et penser des modules de formation plus court ou qui peuvent se prendre en cours de route (type préformation) dès la sortie de détention ;
- Inclure des ex-détenu(e)s dans les projets alternatifs (projets solidaires/communautaires, représentation du public dans les projets de l'aide aux sans-abris, autres) ;



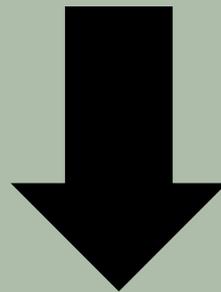
### Projets à innover/à soutenir

- Exploration des projets logement existant ou à innover

## II. « Social – Justice »

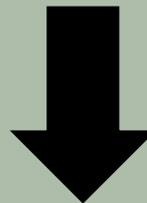
### Freins à la réinsertion

- Difficulté de faire concorder le projet de sortie idéalisé en détention aux réalités de la société ;
- Difficulté au niveau social et administratif, d'autant plus aigüe qu'on ne sait que rarement anticiper le jour exact d'une libération ;
- Possibilités de travail et de formation en détention sous développées, insuffisante rémunération du travail des détenus, travail non considéré comme un emploi (donc non assujéti à la sécurité sociale), formations rarement qualifiantes et rémunérées ;
- Pas suffisamment de cours de mise à niveau de langue en détention ;
- Pas d'accès aux nouvelles technologies, ni de formation dans ce sens, durant l'incarcération ;
- Difficulté pour les OISP externes de venir au sein de la prison par crainte de ne pas obtenir les autorisations d'accès et de faire face à des situations problématiques avec les détenus (outils nécessaires, dangerosité) ;
- Division entre les services internes et externes à la prison, ce qui met à mal le suivi thérapeutique



### Recommandations

- Permettre plus de sorties durant l’incarcération (avant le passage devant le TAP p.ex.) afin de pouvoir opérationnaliser le plan de reclassement ;
- Accès à des formations ou préformations tout au long de l’année, essentiellement dans les métiers en pénurie ;
- Partenariat entre les entreprises extérieures et la prison offrant une continuité intra-extra muros en étant formé lors de la détention et en commençant à travailler dans l’entreprise à la sortie ;
- Penser des formations en différentes langues et sous différents formats (présentiel, numérique, etc.) en prison ;
- Instaurer un quota (pourcentage) de personnes justiciables par formation proposée par un organisme ISP ;
- Mettre en place d’une plateforme informatisée pour les détenus afin de suivre les formations à distance ;
- Permettre l’accès à l’information et aux démarches administratives en prison (régularisation administrative, inscriptions logement - collaborations Administrations/Fédérations) ;
- Anticiper la fracture numérique en proposant des modules de formation à cet effet (d’autant plus avec l’arrivée des nouveaux canaux de communication en prison) ;
- Mettre en place des séances d’information sur que faire de son logement lors d’une incarcération (récupérer ses affaires, procédure judiciaire incertaine, fin de bail, surendettement, etc.) ;
- Penser à un projet de logement autonome au départ de la détention (collaboration SPS/services externes) ;



### Projets à innover/à soutenir

- En cours de réflexion

### III. « Justice »

#### Freins à la réinsertion

- La prison désinsère de la société, renforce le sentiment de méfiance chez le détenu, et abîme les liens avec ses proches. Une fois la personne en prison, elle s'insère dans un nouveau réseau social, avec ses codes et ses enjeux. Les liens avec l'extérieur s'effacent, rendant la sortie de détention plus compliquée ;
- La prison est un choc, et en sortir l'est d'autant plus après plusieurs mois/années d'incarcération. La personne se sent dépossédée de son libre-arbitre et se sent vulnérable au sein d'un système punitif et infantilisant. La prison est source d'angoisse et de stress ;
- Les Agents Pénitentiaires (AP) peuvent autant être facteur de soutien que facteur de stress. Ils peuvent aider à surmonter l'entrée en détention ou la rendre encore plus traumatisante ;
- Le système carcéral ne permet pas aux détenus d'expérimenter assez régulièrement le retour en société ;
- La prison est tremplin dans l'apprentissage et la mise en place d'un réseau criminel ;
- Difficulté d'accéder aux personnes incarcérées. Les mouvements, passages au Palais, ou quelconques transferts font perdre énormément de temps aux services externes n'ayant aucune information pour anticiper ce genre de situation ;
- Manque de locaux disponibles pour les services externes. Dans certains lieux, manque total de confidentialité rendant difficile un travail thérapeutique ;
- Application d'un parcours-type (PS → CP → SE → LC) sans réelle prise en compte de la situation particulière de la personne. Utilisation trop fréquente des SE alors que cette modalité génère de grandes difficultés au quotidien pour respecter les horaires ainsi qu'au niveau administratif (RIS minimum) ;
- Communication insuffisante entre les services « intra » (SPS) et « extra » -muros (Assistant de Justice) mandatés par la Justice ;
- Aucune possibilité d'accéder aux modalités de peine lorsqu'on a un statut d'illégal ;

- Différences de visions et de fonctionnement entre les différents TAP (Tribunal d'Application des peines) ;
- La prison n'est pas la cause de la désinsertion. La grande majorité des personnes incarcérées sont désinsérées bien avant l'arrivée en prison. Les causes sont donc à rechercher en amont ;

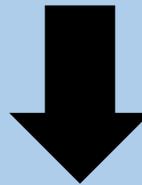


### Recommandations

- Mise en place de projets communautaires en intra-muros, visant à renforcer les compétences sociales et la confiance en soi ;
- Améliorer les conditions de détention (entre autres mettre en place davantage d'activités, proposer une meilleure alimentation) ;
- Permettre un horaire plus souple pour les visites familiales en prison ;
- Préparer la sortie de détention dès l'entrée en prison, et davantage la personifier à chaque situation et en fonction du profil de la personne et des faits qu'elle a commis ;
- Dès sa condamnation, inscrire la personne dans un projet de réinsertion accompagné par un service d'aide psycho-sociale pouvant également continuer la prise en charge à la sortie de détention ;
- Créer des Maisons de Peines à capacité plus réduite laissant davantage la place à un accompagnement individualisé et propre à chaque situation personnelle ;
- Favoriser les projets de Maison de Transition comme sas intra/extra-muros, permettant de soutenir davantage un projet d'insertion socio-professionnelle **en** société ;
- Favoriser une meilleure information des détenus sur leurs droits ;
- Accompagner davantage les détenus de façon thérapeutique sur le sens de peine (autour des faits commis, des victimes, et de la peine encourue) dès l'entrée en détention pour mettre en place un accrochage pré-thérapeutique ;
- Encourager la Justice réparatrice ;
- Accorder plus de moments en extra-muros durant la détention pour se ré-expérimenter à la vie en société ;
- Distinction des prisons en fonction des peines ;

### Recommandations (suite)

- Penser à l'accès pour les services externes dans les nouvelles prisons, ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite et aux enfants ;
- Meilleur relais et communication entre les membres du SPS et les AJ. Rencontre préalable de l'AJ avec le justiciable au sein de la prison ;
- Espace de rencontre et de discussion pour les TAP afin d'uniformiser les pratiques professionnelles ;
- Créer une collaboration et une communication entre les AJ et le TAP pour échanger sur les dossiers ;
- Ouvrir la prison à davantage de projets socio-culturels (concerts, bibliothèques, musées, etc.) et d'activités sportives ;
- Encourager le partenariat avec les interprètes du SeTIS en prison ;
- Système socio-éducatif pour les justiciables ;
- Mettre à profit et en valeur les années de détention ;



### Projets à innover/à soutenir

- En cours de réflexion

#### IV. « Justice – Santé »

##### Freins à la réinsertion

- Manque d'articulation et de communication entre la prison, l'hospitalier et l'ambulatoire ;
- Difficile de se faire soigner correctement en prison au niveau physique et physiologique, d'autant plus lorsque le soin demande l'intervention d'un service extérieur à la prison ;
- Augmentation de troubles psychiatriques auprès des détenus de droit commun ;
- Manque de médecins-psychiatres disponibles au sein des prisons ;
- Mauvaise continuité des traitements médicaux, tant pour les nouveaux entrants que pour les sortants de détention ;
- Tendance à la perte du lien avec le public le plus précarisé, dès la sortie de détention ;



##### Recommandations

- Sensibiliser les hôpitaux à pouvoir garantir une prise en charge rapide du public sortant de prison et consommateur de drogues pour lequel le passage en cure conditionne une libération. Possibilité d'entrer en cure dès la sortie de détention ;
- Sensibiliser les lieux de sevrage aux réalités carcérales et aux difficultés de se soigner en détention. Pouvoir *in fine* faciliter l'entrée en lieu de cure dès la sortie de détention ;

### Recommandations (suite)

- Renforcer les dispositifs de dépistage au sein de la prison ;
- Proposer davantage d'accompagnement et de sensibilisation sur les questions d'assuétudes au sein des prisons ;
- Sensibilisation aux stratégies de Réduction des Risques (distribution matériel RDR, etc.) ;
- A défaut de rencontre en détention avec son médecin traitant, favoriser les télé-consultations médicales ;
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des services mobiles aux réalités du public précarisé sortant de détention et ayant des problèmes de Santé Mentale, d'assuétudes, etc. ;
- Sensibiliser l'équipe soin en prison à l'importance de la prise en considération du traitement avant l'incarcération, et du relais vers un médecin à la sortie de détention. Cela nécessite plus de concertations entre médecin interne et externe, et plus d'évaluations systématiques de l'état de santé des personnes entrantes ;
- Créer davantage de partenariat entre des structures de proximité de soins et la prison (p.ex. planning familial, maison médicale, etc.) ;



### Projets à innover/à soutenir

- Au regard de ce qui se fait en Espagne, élaborer un projet de communauté thérapeutique au sein même de la prison. A cet effet, un travail va s'initier en collaboration avec le Centre d'Accueil et de Traitement du Solbosch (CATS) dès octobre 2021. (cf. fiche de présentation 8).

## V. « Santé »

### Freins à la réinsertion

- Services peu rencontrés

### Recommandations

- Services peu rencontrés

### Projets à innover/à soutenir

- Services peu rencontrés

## VI. « Social – Santé »

### Freins à la réinsertion

- Enorme poids pesant sur la famille lorsque le retour en société est envisagé. Pas suffisamment de travail thérapeutique incluant la famille, pourtant celle-ci est souvent mise sous pression (en termes financier pour subvenir aux besoins de la personne, en termes d'accueil lors d'un Congé Pénitentiaire (CP) ou Surveillance Electronique (SE)), vivant des moments compliqués et trop peu reconnue ;
- Déconstruire les stéréotypes des professionnels du social-santé autour du public justiciable. Faciliter le relais vers les institutions pouvant aider à la réinsertion ;
- Manque de communication et de coordination entre les services. Manque de connaissance des pratiques professionnelles respectives à chaque service, qu'il soit d'ordre psycho-social, médicale ou autre ;



### Recommandations

- Création de lieux de soutien pour les familles dont un membre de leur entourage est en détention. Mettre à disposition plus systématiquement les services d'un interprète ;
- Sensibiliser la société et les professionnels au regard qu'elle porte sur la population carcérale et aux effets de la détention sur le psychisme ;
- Aider dans le relais et les recherches de solutions pour des situations complexes relatives à des personnes entrantes ou sortantes de détention ;
- Communiquer sur le type de partenariats possibles pour les petites ASBL et leur public ;



### Projets à innover/à soutenir

- Sensibiliser les acteurs du social-santé aux réalités du public sortant de détention, et à l'importance de collaborer avec les services accompagnants, semble être la priorité avant d'envisager quelconque autre projet plus concret. Cette sensibilisation se fera par l'intermédiaire de capsules vidéo en cours de réalisation. Elles permettront de réaliser des capsules vidéo pouvant faire office de média et permettant de faciliter l'échange avec les services tiers (cf. fiche de présentation 1).
- Développer des groupes de parole « soutien aux familles » en collaboration avec d'autres services. (cf. fiche de présentation 11).

## VII. « Social – Justice – Santé »

### Freins à la réinsertion

- Les collaborations entre services sont trop souvent basées sur des relations interpersonnelles entre travailleurs, et cet aspect, renforcé par le turn-over au sein des équipes, ne facilite aucunement la réinsertion du public justiciable ;
- Trop peu de services travaillent avec le public justiciable. Les services acceptant ce public sont alors trop fréquemment débordés par les demandes ;
- Les collaborations étant trop peu institutionnalisées, les moyens financiers et humains étant trop peu développés, le système social étant complexe, et le public justiciable étant souvent stigmatisé, se réinsérer devient un parcours du combattant. Pour les professionnels, une solution est souvent très difficilement transposable à plusieurs situations, entraînant rapidement un sentiment de lassitude et une impression de devoir bricoler avec des moyens non adaptés au public justiciable ;
- Manque de concertation/communication entre services intra et extra-muros, et la personne détenue ;
- Différence de temporalité entre le système carcéral et pénal, et les services spécialisés à l'extérieur, l'un ne pouvant pas facilement anticiper la date exacte de sortie de détention, l'autre ne pouvant pas assurer une prise en charge automatique dès la libération. Cela peut avoir des répercussions dans l'accès à une formation, à des lieux de soins, à l'obtention de droits sociaux, à un lieu d'accueil/d'hébergement, etc. ;
- Manque d'adaptation des services pour se rendre disponible pour le public. Déconnexion avec les réalités du public en voie de se réinsérer. Horaires d'ouvertures d'une grande partie des services du social-santé mal adaptés pour les personnes en formation p. ex. ;
- Manque de disponibilité dans les équipes pour accompagner physiquement une personne dans ses démarches tant sociales que relatives à sa santé ;
- Le lien avec le judiciaire est diabolisé dans les pratiques professionnelles ;



### Recommandations

- Favoriser l'approche multidisciplinaire, permettant la complémentarité des approches autour de situations complexes ;
- Tendre vers des procédures (administratives, d'admission, de prise en charge, etc.) claires et connectées aux réalités « carcérales » et du public ;
- Créer des partenariats avec des services ne travaillant habituellement pas avec le public justiciable sous condition de libération ;
- Avec l'accord du bénéficiaire, favoriser les espaces tripartites avec les membres référents de la prison/du judiciaire, et les membres des services d'accompagnement. Espace garantissant le respect des règles relatives au secret professionnel, et au secret professionnel partagé ;
- Tendre vers une meilleure anticipation de la date de sortie et une meilleure communication de celle-ci vis-à-vis de la personne concernée et des services qui l'accompagnent ;
- Intégrer la parole/l'avis des personnes ayant vécu l'incarcération dans les pratiques professionnelles, voire même les engager au sein des équipes ;
- Prioriser l'accompagnement physique de personnes précarisées dans des démarches sociales et relatives à la santé ;



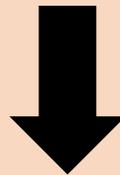
### Projets à innover/à soutenir

- Réalisation de moments d'intervision et d'échanges sur les pratiques professionnelles entre services afin d'appréhender au mieux les missions de chacun. Aider à tendre vers une complémentarité et une cohérence dans les prises en charge entre services; (cf. fiche de présentation 9).
- Moments de rencontre entre professionnels intra et extra muros.

## VIII. « Politiques »

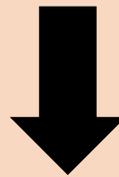
### Freins à la réinsertion

- Non entrée en vigueur de la Loi de Principes de 2005 régissant les règles de vie en prison ;
- Système carcéral encore trop ancré dans ses principes punitifs et sécuritaires, laissant la réinsertion en second plan. Pourtant une personne insérée dans la société la rendra forcément plus sûre ;
- La société n'inclue pas suffisamment le public justiciable, ses spécificités et ses carences, poussant régulièrement les personnes à récidiver ;
- Les services accompagnant le public justiciable sont trop peu reconnus et ont trop peu de moyens financiers et humains que pour pouvoir accompagner de manière efficiente les personnes en vue d'une réinsertion. Pour certaines personnes sortant de détention, elles doivent (ré-)apprendre les codes de la société et pouvoir être accompagnées dans ce sens. Mais ces démarches d'accompagnement physique par un professionnel demandent du temps, et elles ne sont donc pas toujours possibles étant donnée la charge de travail de certains services ;
- La complexité du système constitutionnel belge et les nombreuses strates de pouvoirs existantes (entre le Fédéral, les Régions, les Communautés), ne permettent pas de faciliter la cohérence entre rôles et fonctions de chaque acteur intervenant dans la prise en charge du public justiciable ;
- Manque de volonté politique à vouloir pallier aux problèmes de logements pour le public justiciable précarisé ;
- Stigmatisation des quartiers précaires suscitant des contrôles de police à répétition et ciblage d'une population ;



### Recommandations

- Sensibiliser au fait que financer davantage les organes actifs à la réinsertion du public justiciable permet aussi d'atténuer l'insécurité en société, et favorise la paix sociale ;
- Re-financer les services d'aides aux justiciables, généralistes et spécialisés, afin d'assurer des suivis plus efficaces ;
- Favoriser des politiques d'accompagnement de proximité, au plus proche des réalités de la personne bénéficiaire, où l'approche psycho-médico-sociale serait intégrée ;
- Renforcer les secteurs de l'enseignement et du psycho-éducatif ;
- Repenser les profils de formation à engager dans les services d'accompagnement (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, criminologues, médecins, psychiatres, etc.) ;
- Transférer les compétences santé en milieu carcéral du Fédéral « Justice » au Fédéral « Santé » afin d'améliorer la santé et les parcours de soin des détenus ;
- Légalisation ou dépénalisation du cannabis en vue de désengorger le système judiciaire



### Projets à innover/à soutenir

- Trouver un moyen d'influencer les politiques en collaboration avec d'autres instances.

## IX. « L'individu »

### Freins à la réinsertion

- Perte de l'estime de soi et difficulté relative à la verbalisation, à l'accès aux émotions ;
- Perte des liens sociaux avec l'entourage et difficulté de se créer de nouveaux liens ;
- La personne sortant de détention porte en elle les marques de l'incarcération, tant au niveau psychologique que « matériel » (casier judiciaire p.ex.) ;
- L'effet « double peine » du casier judiciaire qui affecte les possibilités de (ré-)insertion ;
- La consommation de drogues ;
- Méfiance envers les services sociaux ;
- Problèmes d'intégration au sein des groupes sociaux suite à une incarcération ;



### Recommandations

- Créer davantage de groupe de parole, de prévention et de médiation par les pairs ;
- Inclure la famille dans le plan de reclassement ;
- Permettre un lien de confiance avec les services sociaux et autres en garantissant une prise en charge à long terme, dès l'incarcération ;
- Création d'espace où la personne peut prendre la parole, développer un projet afin d'acquérir une meilleure estime de soi ;
- Promouvoir la vie en communauté des personnes en détention ;



### Projets à innover/à soutenir

- Lieux de liens (cf. fiche de présentation 4).
- Soutenir la réflexion autour de la notion de « Tuteurs de résilience » (cf. fiche de présentation 10).

## 5 Fiches de présentation des projets

- *Fiche de présentation 1 : les capsules vidéo en vue de sensibiliser des secteurs connexes*

L'objectif du réseau RAJ est de faciliter la réinsertion du public justiciable à sa sortie d'établissement pénitentiaire. Pour ce faire, le réseau s'est lancé dans un état des lieux de la réinsertion qu'il mettra en permanence à jour. Cet état des lieux nous sert de base de travail et nous guide vers les projets à innover ou à soutenir.

En vue de faciliter la réinsertion, il nous apparaît indispensable de toucher les secteurs et institutions qui gravitent autour du justiciable mais ne connaissent pas bien les spécificités de ce public. Le projet est donc ici de créer des capsules vidéo à destination de ces services ou institutions en vue de les sensibiliser à la réalité que rencontre le public justiciable et aux difficultés auxquelles il doit faire face.

Dans un second temps, nous espérons que ces rencontres personnalisées et cette sensibilisation pourra déboucher sur de nouvelles pratiques et solutions concrètes sur le terrain. Le réseau propose donc de prendre son bâton de pèlerin et de rencontrer un maximum d'acteurs gravitant autour du public justiciable.

La première capsule, déjà en cours de réalisation, sera d'ordre "introductive" aux réalités que rencontrent le public en détention. Il est primordial que les professionnels à qui nous allons présenter la capsule, et qui n'ont qu'un aperçu limité de la prison, soient informés sur les procédures par lesquelles la personne incarcérée passe en prison, et sur les effets psychiques de l'enfermement. Cette première capsule (+/- 5-6min) permettra aussi d'introduire par la suite d'autres sujets (repris dans d'autres capsules) plus "techniques" tels que l'accompagnement sous-injonction, l'application du secret professionnel, mais aussi plus "pratiques" tels que l'accès au logement, à une formation, aux soins.

- *Fiche de présentation 2 : rapport intermédiaire*

Le rapport intermédiaire est un compte rendu des entretiens que nous avons eu jusqu'à présent. Celui-ci sera continuellement mis à jour et se veut être un outil pratique.

La structure de ce rapport permet en un rapide coup d'œil de prendre connaissance des différents freins qui ont pu nous être relayés jusqu'à présent, à quelles recommandations collectées dans divers rapport ou diagnostics ces freins sont liés et de quelle façon le réseau se propose d'y répondre.

- *Fiche de présentation 3 : pôle rédaction du réseau RAJ*

La plupart des travailleurs sociaux sont confrontés dans leurs pratiques professionnelles à la complexité des rouages du système belge. Le caractère militant de certains les amènent à vouloir laisser une trace de ce qu'ils observent, à vouloir interpeller nos pouvoirs politiques au sujet des difficultés rencontrées, à apporter leur pierre à l'édifice afin de viser des améliorations sociétales. Toutefois, la surcharge de travail des intervenants de terrain ne leur permet pas toujours de prendre le temps de faire ce travail, pourtant essentiel.

Afin de favoriser ce volet du travail de terrain, le réseau RAJ propose son soutien et sera à l'initiative de rédaction sur des sujets relatifs au public justiciable.

Dans le cadre de ce projet nous nous sommes entre autres impliqués dans le groupe de rédaction de la Fidex, dans la recherche sur les sorties prolongées en temps de Covid initié par l'Ambulatoire-Forest et l'OIP.

- *Fiche de présentation 4 : lieux de liens*

Les liens sont souvent mis à mal par la détention et avoir un endroit où l'on peut expérimenter ce lien semble primordial pour les ex-détenus les plus isolés.

Dans cet objectif, le réseau s'est impliqué dans la création d'un lieu de liens porté par Rézone : Le Delta. Ce lieu se veut sans condition et ouvert à tous, encadré par des accueillants qui peuvent aussi bien être des professionnels que des personnes désireuses de s'impliquer dans la vie du lieu.

Ce cadre nous semble propice pour faciliter la réinsertion du public justiciable en termes de liens sociaux et de savoir vivre en société.

- *Fiche de présentation 5 : travail autour de l'axe logement*

Au cours des différentes rencontres menées par l'équipe du réseau RAJ, le logement est souvent apparu comme une difficulté centrale du public justiciable. Le réseau se propose donc de mettre une priorité sur les difficultés relatives aux logements en proposant sa force de travail pour renforcer des projets existants.

- *Fiche de présentation 6: groupe de parole sur les émotions au sein de la prison*

L'atelier Passages s'adresse aux détenus désireux d'approfondir leurs connaissances ou compétences relationnelles et disposés à s'impliquer dans une démarche de prise de parole avec d'autres. Il prend toute son importance vu le contexte d'isolement, voire de repli, dans lequel la personne détenue se trouve.

Cet atelier s'inscrit dans une perspective de pédagogie active et a comme visée la réinsertion familiale et sociale, dans la mesure où les personnes détenues sont confrontées à l'épreuve traumatique de rupture de liens.

Il offre également l'opportunité de donner davantage de sens à leur détention.

Le réseau soutient ce projet mené actuellement par l'équipe psychosociale de l'Ambulatoire-Forest.

- *Fiche de présentation 7: fiche technique des démarches sociales et administratives*

Le travail social et plus précisément les démarches administratives ont eu tendance à se complexifier de plus en plus. L'objectif de ce projet serait d'avoir des fiches techniques explicatives qui permettrait aux nouveaux travailleurs de plus facilement prendre en main les différentes tâches liées à la réinsertion du public justiciable. Outre l'aspect pratico-pratique d'un tel outil, ce dernier pourrait aussi faire office d'aide-mémoire, répertoriant les bons contacts ou les petites subtilités qui ont été développées au fur et à mesure par les équipes de terrain.

- *Fiche de présentation 8: Communauté thérapeutique en prison*

Interpelé par différents services, CAPITI et l'équipe psychosociale de l'Ambulatoire Forest, le réseau se propose de mettre sur pied un groupe de travail (GT) en vue de réfléchir ensemble à la perspective d'une communauté thérapeutique au sein même des prisons. Le réseau a pris contact avec le CATS (communauté thérapeutique – type post-cure – à Bruxelles) en vue de l'intégrer à ce processus de réflexion.

Avec l'inauguration prochaine de la nouvelle prison de Haren, c'est l'occasion de réfléchir à la mise en place ce type de communauté au sein d'établissements pénitentiaires belges. Ce GT a également été présenté brièvement lors du Groupe de Travail « drogue et détention » afin que d'autres services intéressés puissent se joindre à la réflexion.

Le rôle du réseau sera premièrement de baliser le GT, d'identifier les objectifs et les manières de les atteindre, selon quelle fréquence, etc.

- *Fiche de présentation 9: Intervision et concertation clinique : rencontres entre professionnels*

Le social-santé bruxellois offre une diversité de services, chacun ayant des pratiques spécifiques au vu des réalités qu'il côtoie.

Le réseau se voudrait être moteur dans la rencontre entre des professionnels voulant échanger, partager, voire innover de nouvelles pratiques communes répondant à des difficultés spécifiques au public justiciable.

Une étape supplémentaire à ce projet serait aussi d'influer des pratiques de concertations cliniques afin de favoriser davantage de coordination entre les membres du réseau de la personne.

- *Fiche de présentation 10: tuteur de résilience*

Le réseau souhaite s'impliquer dans le projet de tuteur de résilience initialement porté par le Dispositif Relais. L'objectif serait de mettre en place un processus de formation pour les personnes sortant de prison et qui seraient désireuses de partager leur expérience au service d'autres personnes. L'idée derrière ce projet est d'une part de mettre en place un programme similaire à la pair-aidance mais

spécifique au public justiciable, et d'autre part, dans des associations ou autres, de s'appuyer sur leur expérience en vue de faciliter la communication, le travail de terrain et d'agir en prévention avec le public adolescent-jeune adulte.

- *Fiche de présentation 11: groupe de parole et de soutien avec les familles*

Au cours des rencontres menées par le réseau, la notion de poids familial est revenue à plusieurs reprises. Ces familles qui doivent être garantes du bon déroulement des modalités de la peine telle que la surveillance électronique où la liberté conditionnelle n'ont pas forcément d'espace pour parler de leur situation ou même parfois simplement s'informer.

De ce fait, les familles « débordent » parfois dans les services qui aident la personne justiciable rendant le travail de ces premiers parfois compliqués.

L'idée de ce groupe de parole serait de répondre à deux difficultés : le manque d'accès à l'information d'une part et la prise en considération des familles d'autre part. Permettant l'échange d'information et partage d'expérience, ce groupe voudrait être un réel soutien pour les familles que la détention abîme bien souvent.

## 6 Remerciements

Toute l'équipe du réseau RAJ tient particulièrement à remercier le Comité d'accompagnement pour son aide et ses recommandations concernant le rapport intermédiaire mais également pour son soutien dans le développement du réseau et des projets en cours.

Nous tenons de nouveau à remercier les services et personnes rencontrées depuis le début qui ont pu orienter, conseiller et offrir de leur temps et leur expérience pour permettre au réseau de se développer, de se lancer dans cet état des lieux et dans les différents projets en cours.

Un grand merci également à l'équipe psychosociale de l'Ambulatoire-Forest pour son investissement et ses encouragements comme partenaire clé du réseau RAJ.

***L'équipe du réseau RAJ reste à votre disposition pour tout partage de réflexions et est désireuse d'échanger sur les points et projets abordés ci-dessus.***

***N'hésitez pas à venir vers nous pour quelques informations ou intérêts de collaborations.***

## 7 Les services rencontrés (descriptions issues des sites internet des services)

- **Ambulatoire-Forest asbl** : Service ambulatoire qui propose un accompagnement psychosocial aux personnes justiciables, incarcérées ou non, qui rencontrent des difficultés liées à la consommation d'alcool, de drogues et/ou de médicaments, ainsi qu'à leur entourage. Ces missions visent une réinsertion psychosociale la plus cohérente possible. Service subsidié par la COCOF qui intervient dans les prisons bruxelloises et à Ittre.
- **APAJ** : Association pédagogique d'accueil aux jeunes à Bruxelles qui apprend aux adultes les bases professionnelles dans les métiers polyvalents de la rénovation légère en bâtiment. Cette préformation s'adresse aux hommes et aux femmes, débutants ou personnes ayant appris sur le tas et désireuses d'officialiser leurs connaissances. La formation est à la fois théorique et pratique, dispensée en ateliers et sur chantiers. C'est un atelier de formation par le travail (AFT) avec des entrées en formation à différents moments de l'année.
- **APO asbl** : Service d'aide sociale aux justiciables qui intervient pendant l'incarcération et après celle-ci auprès des personnes détenues, internées, libérées ainsi qu'aux familles. Il offre des contacts avec les instances judiciaires, les avocats, les proches ainsi qu'un suivi et un soutien psychosocial. De plus, il aide à préparer la sortie de détention par une recherche d'emploi, de formation et de logement. Il propose un logement de transit pour les personnes libérées et des permanences au sein des prisons pour les nouveaux entrants et leurs familles. Ce service est subsidié par la COCOM et intervient dans les prisons bruxelloises.
- **Après asbl** : Organisme d'insertion socioprofessionnelle (OISP) travaillant avec le public (ex-)détenus bruxellois et un service d'aide aux détenus (SAD) au sein de la prison de Ittre et de Saint-Hubert. L'Après propose un accompagnement individualisé permettant de concrétiser et préciser le projet de réinsertion socio-professionnelle des personnes détenues, libérées ou ayant des antécédents judiciaires. Service subsidié par Bruxelles Formation, la Communauté Française, le Fonds Social Européen et Actiris.
- **Cap-iti asbl** : Centre d'Accueil post-pénitentiaire et d'information pour toxicomanes incarcérés qui propose un accompagnement psychologique et une aide sociale pendant et après la détention. Ils interviennent à la demande des détenus usagers, et propose de l'aide pour les proches de ceux-ci également, ainsi qu'une orientation vers un lieu adapté à la situation. Service subsidié par la COCOF et actif dans les prisons bruxelloises et à Ittre.
- **Dispositif Relais** : Service de soutien psychologique et d'accompagnement social pour jeunes (ex) détenu(e)s âgé(e)s de 18 à 25 ans pour réfléchir à un projet de réinsertion sociale. Accompagnement dans l'insertion socio-professionnelle ainsi que dans la recherche de logement ou pour les démarches administratives. Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles Formation, Actiris, le Fonds Social Européen, la Fondation Bernheim, Région de Bruxelles-Capitale, et les Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune.

- **Médiante** : Service de médiation entre auteurs et victimes concernés par une même infraction pénale qui intervient dans tous les établissements pénitentiaires, à la demande de l’auteur ou de la victime. Centre qui promeut la justice restauratrice avec l’aide d’un médiateur agréé, ceci permet de recourir à un tiers neutre en vue de gérer de manière concertée les difficultés relationnelles et matérielles résultant de l’infraction. Service agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Le Pont asbl** : Centre de consultations psychosociales pour les usagers de drogues molenbeekoïses et leur famille. Ce centre offre un service d’écoute, d’accompagnement psychologique, d’information et de guidance. Les entretiens se déroulent dans le siège de l’association et/ou sur le lieu de vie, ainsi que dans les prisons bruxelloises, ainsi que les prisons de Ittre et de Nivelles.
- **Relais Enfants-Parents** : Association sans but lucratif, indépendante de l’administration pénitentiaire, qui s’efforce de soutenir et favoriser le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu. Actifs au sein de 11 prisons à Bruxelles et en Wallonie, cette association s’adresse à toutes les familles et intervient à la demande du parent détenu, d’un autre membre de la famille, du juge de la jeunesse ou d’un enfant en détresse.
- **Scapi asbl** : Service communal d’accompagnement pour primo-incarcérés et la mise en œuvre d’un projet d’insertion socioprofessionnelle aux détenus et ex-détenus molenbeekoïses(es). Les entretiens se déroulent au siège de l’association et/ou sur les lieux de vie (prisons, IPPJ, domicile).
- **Service Laïque d’aide aux justiciables (SLAJ-V asbl)** : Service d’aide qui offre un soutien psychologique, une aide sociale et/ou juridique aux justiciables ainsi qu’à leurs proches. Ce service organise également des séances d’information et de sensibilisation sur l’indemnisation des parties civiles pour les détenus des prisons bruxelloises. Agréé et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **La Source** : Maison d’accueil la Rive propose le gîte, le couvert et un soutien psycho-social à des hommes seuls, des couples et des familles avec enfants. Capacité d’accueil de 16 lits pour les hommes seuls ou les couples et à 18 lits pour les familles. La maison d’accueil soutient les personnes dans la réalisation de leur projet (remise en ordre administrative, soutien éducatif). Pour les personnes passant par une phase sans logement, l’objectif est de les accompagner dans la reprise de leur autonomie.
- **Service psycho-social (SPS) de Ittre, de Saint-Gilles, de Forest et direction de Ittre** : Service psychosocial de l’établissement pénitentiaire composé d’assistants sociaux, de psychologues et de psychiatres fonctionnaires du Service Public Fédéral Justice. Leurs missions sont l’accueil des personnes incarcérées et la rédaction d’avis dans le cadre de libérations anticipées. La remise d’un avis vise à évaluer l’adéquation du projet proposé par un détenu en regard de sa ou ses problématiques et de ses ressources mises en évidence au cours de l’évaluation continue. Le SPS prépare le détenu à sa réinsertion psychosociale et évalue ses propositions de reclassement.

Quant à la direction de la prison, elle doit veiller à plusieurs aspects : la gestion quotidienne et logistique, le maintien de l’équilibre au sein de celle-ci et le respect des droits et de la loi aussi bien pour les détenus que pour les agents. La direction doit elle aussi remettre des avis sur les différentes évaluations du SPS.

- **Tribunal d'Application des peines de Bruxelles (TAP)** : Le TAP veille à l'exécution des peines prononcées par les cours et tribunaux. Il est composé du juge de l'application des peines et de deux assesseurs. Le tribunal s'occupe des modalités de peine pour les personnes condamnées à une peine de plus de trois ans.
- **Transit asbl** : Centre d'accueil et d'hébergement non-médicalisé pour les usagers de drogues majeurs (stupéfiants, alcool, médicaments). Elle comprend un centre de crise (jour et hébergement), le comptoir LAIRR (accès au matériel stérile), le travail en prison, la phase IV (studios supervisés), le travail de rue, la phase V (accès au logement social), le rôle d'Opérateur Régional Bruxelles Assuétudes (ORBA), les formations et l'Espace Femmes.

## 8 Les personnes rencontrées : experts académiciens et experts du vécu

- **Benjamin Mine** : Criminologue de formation, il travaille à l'INCC (Institut National de Criminalistique et de Criminologie) où il participe à plusieurs projets de recherche relatifs à l'exploitation des bases de données de la justice pénale, à la récidive, à la détention préventive ou encore au prononcé et à l'application des peines et mesures.
- **Marguerite de Callataÿ** : Licenciée en droit, Marguerite de Callataÿ a été secrétaire de la commission de surveillance de l'établissement pénitentiaire de Saint-Gilles.
- **Olivia Nederlandt** : Docteure en droit, spécialisée en matière pénale et pénitentiaire. Actuellement professeure à temps partiel à l'Université Libre de Bruxelles, où elle enseigne la procédure pénale, et est membre du Centre de Recherches en Droit Pénal. Présidente de la commission de surveillance de la prison de Forest-Berkendael et membre de la section belge de l'OIP – Observatoire International des Prisons. Elle fait aussi partie du comité scientifique de l'ASBL GENEPI Belgique.
- **Dan Kaminski** : Licencié en droit, licencié et agrégé en criminologie et docteur en criminologie. Il est professeur ordinaire à l'école de criminologie de l'UCLouvain. Ses travaux de recherche ont porté sur l'histoire de la criminologie et les usages politiques des drogues avant de s'orienter sur le fonctionnement du système pénal dans une perspective sociologique. Il a dirigé une douzaine de thèses de doctorat. Il est l'auteur de nombreux articles dans des revues scientifiques ainsi que de plusieurs livres.
- **Marie-Sophie Devresse** : Professeure à l'École de Criminologie de l'Université catholique de Louvain (Belgique), École dont elle assure actuellement la présidence. Elle travaillé pendant cinq ans comme maître de conférences à l'Université de Lille 1 (France) en sociologie de la ville et de la déviance, et comme chercheuse senior à l'Institut National belge de Criminalistique et de Criminologie (INCC). Après avoir effectué des recherches dans le domaine de la pénalisation de l'usage de drogues, ses travaux sont actuellement consacrés aux transformations contemporaines de l'exercice la justice criminelle, en particulier dans le domaine de l'exécution des sanctions. Particulièrement intéressée par l'expérience des justiciables, elle travaille pour l'instant sur le vécu des acquittés et des condamnés de la justice pénale internationale.
- **Damien Vandermeersch** : Diplômé en droit de la KULeuven et de l'UCLouvain. Il est également licencié en criminologie de l'UCLouvain. Après avoir été avocat au barreau de Bruxelles durant sept ans, il a exercé les fonctions de juge d'instruction à Bruxelles durant seize ans. Actuellement, il est avocat général à la Cour de cassation depuis décembre 2004 et conclut dans les affaires pénales devant la Cour. Il est actuellement professeur extraordinaire à l'UCLouvain.
- **Philippe Mary** : Philippe Mary est assistant social, licencié en sociologie et docteur en criminologie. Il est professeur ordinaire à la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB. Il a été durant de longues années président de l'Ecole des sciences criminologiques et directeur du Centre de recherches criminologiques (actuellement Centre de recherche Pénalité, sécurité et déviances de l'ULB). Il

est également membre au titre de la Belgique du Comité européen de prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Il est notamment auteur de nombreux articles et livres.

- **Anne Walravens** : Assistante sociale et criminologue de formation, elle a coordonné pendant plus de 20 ans un service d'aide aux Justiciables à Bruxelles. Elle occupe un poste d'assistante d'enseignement à l'UCLouvain et coordinatrice et professeur à la haute école Cardijn à LLN.
- **Experts du vécu** : Nous avons rencontré à ce jour une dizaine d'experts du vécu. Ils ont pu donner un regard éclairé de par leurs expériences variées de la détention et du parcours de réinsertion qui a suivi. Tantôt récidiviste, tantôt consommateur ou non, ayant purgé une longue peine ou une peine inférieure à trois ans, ce sont autant de spécificités et de petites fenêtres par lesquels nous avons pu entrevoir aussi ce qu'était la réinsertion.

## 9 Bibliographie

PV des groupes consultatifs dans le cadre de la préparation de l'offre d'aide et de services des communautés à Haren, organisé et supervisé par les coordinateurs de la Commission Communautaire Commune, la Communauté française, la Communauté flamande et les services spécifiques, 2021.

Plan drogue, axe transversal "Justice et Prison" - FEDITO BXL asbl

Closset M., Perilhou V., Schachne Y., Postal S. (2020). *Regards croisés sur la pauvreté à Bruxelles* [Article soumis pour publication]. Fidex.

I Care (2021, juin). *De la prison à l'hôpital : les extractions pour raison médicale : Une recherche de terrain interrogeant les vécus des parties prenantes.*

de Callataÿ, O., De Vos, F., Henrion, C., Postal, S. (2020). *Rapport d'activité projet réseau R.A.J. - Continuité dans la réinsertion.*

Journée de réflexion et d'échanges de la CAAP (2017, mars). *Sortir de prison, vers une transition réussie ? Renforcement des dispositifs existants, élargissement des partenariats et hypothèse des maisons de transition.*  
[http://www.caap.be/images/documents/CAAP\\_Sortir\\_de\\_prison\\_vers\\_une\\_transition\\_reussie\\_Rapport\\_final\\_mars\\_17](http://www.caap.be/images/documents/CAAP_Sortir_de_prison_vers_une_transition_reussie_Rapport_final_mars_17)